

Les syndicats dictent leurs exigences dans une lettre au gouvernement

Dans un courrier adressé au premier ministre, mercredi, les dirigeants de la CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC somment l'exécutif de revoir sa copie sur plusieurs dossiers-phares, comme le plan de relance ou l'assurance chômage.

C'est une initiative rare. Les cinq dirigeants syndicaux – Laurent Berger (CFDT), Philippe Martinez (CGT), Yves Veyrier (FO), François Hommeril (CFE-CGC) et Cyril Chabanier (CFTC) – ont pris la plume, mercredi 14 octobre, pour s'adresser au premier ministre, Jean Castex, dans un courrier, avec copie au président de la République, Emmanuel Macron. A quelques heures de l'interview télévisée du chef de l'Etat, la démarche est d'autant plus notable que le ton de cette lettre est très offensif.

Dialogue social, plan de relance, assurance-chômage, retraites : ils formulent un certain nombre d'exigences afin que le gouvernement tienne compte des conséquences de la crise sanitaire et économique qui s'avèrent « *dramatiques* » et « *violentes pour l'emploi, les perspectives d'emploi, les salaires et les conditions de vie d'une partie importante de la population, la moins favorisée, les jeunes en particulier* ».

Si la plupart de ces dirigeants syndicaux s'étaient félicités, à l'arrivée de M. Castex à Matignon en juillet, de son esprit d'ouverture, leur regard a changé depuis. « *Dans une telle période d'incertitude et d'inquiétude tant pour la santé que pour l'emploi, il nous paraît essentiel que le dialogue social se traduise par une écoute et une réponse effective de la part des pouvoirs publics et le respect de l'autonomie de la négociation collective.* »

« Rétablir les droits de représentation collective »

Pour les cinq responsables confédéraux, les délégués syndicaux et représentants du personnel, qui ont « *joué un rôle important* » depuis le début de la crise, voient leurs capacités d'initiative entravées par « *des restrictions importantes, notamment en matière syndicale, en ce qu'elles limitent de fait l'exercice régulier du droit de réunion et de manifestation* ». Il faut une « *réunion rapide* » pour évaluer les conséquences des ordonnances travail, adoptées en 2017, « *afin de rétablir les droits de représentation collective des salariés à la hauteur des enjeux actuels* ».

Autre préoccupation : instaurer des obligations aux entreprises qui perçoivent des aides « *massives* » dans le cadre du plan de relance. « *De véritables engagements doivent être exigés en contrepartie et contrôlés quant à leur mise en œuvre effective à court, moyen et long terme, a contrario de ce que nous avons connu et constatons trop souvent, critiquent-ils. Ce contrôle doit être exercé de l'entreprise aux territoires jusqu'au niveau national.* »

Ils considèrent également que le sort des salariés dits de la « deuxième ligne » (caissières, routiers, éboueurs, etc.) pendant le confinement est négligé. Ils réclament donc une « *réunion d'urgence* » consacrée à la « *reconnaissance effective du rôle essentiel* » de ces catégories « *qui doit se traduire sans délai par une revalorisation des salaires, conditions de travail, d'emploi et de carrières* ».

MM. Berger, Martinez, Veyrier, Hommeril et Chabanier n'oublient pas non plus une de leurs principales revendications de ces derniers mois : l'abandon pur et simple de la réforme de l'assurance-chômage adoptée en 2019. Suspendue par le gouvernement jusqu'au début 2021, elle doit selon eux laisser place aux dispositions négociées par les partenaires sociaux en 2017. Ils réaffirment enfin que l'exécutif doit renoncer à « *remettre à l'ordre du jour le sujet des retraites* », et ce, « *quelles que soient [leurs] analyses et positions sur le fond* ».

Raphaëlle Besse Desmoulières et Bertrand Bissuel